

## LA DIVULGATION

### VOUS TENIR BIEN INFORMÉ

*Cette documentation est réservée à l'usage du personnel et des médecins de l'Hôpital général juif. Les autres lecteurs doivent évaluer la pertinence de cette information dans le contexte de leur propre environnement. L'Hôpital général juif décline expressément toute responsabilité découlant de l'utilisation de cette documentation, ainsi que pour toute réclamation, action, demande ou poursuite reliée à un tel usage.*

# LA DIVULGATION



*Vous tenir  
bien informé*

Chaque patient a le droit  
d'être traité avec dignité,  
respect et compassion.



**M**alheureusement, même dans des circonstances idéales, personne n'est à l'abri des imprévus. Par exemple, un patient se blesse en tombant ou est victime de complications après avoir reçu une mauvaise dose de médicaments. Dans le milieu de la santé, ce type d'événements s'appelle un accident.

Nous déplorons l'arrivée inopinée, même rare, de tout accident. Dans un tel cas, le patient ou son représentant a le droit de savoir ce qui s'est produit, pour quelles raisons un tel accident a eu lieu et comment en prévenir la répétition. **Ce processus s'appelle la divulgation.**



## Politique de divulgation

- **Nous vous divulguerons l'information**, à vous ou à votre représentant, lorsqu'un accident se produira. Un membre de l'équipe soignante – probablement un médecin – vous parlera de l'accident.
- **Nous vous prodiguerons tous les soins** dont vous aurez besoin pour vous rétablir lorsque l'accident aura des conséquences. Sauf en cas d'urgence, nous vous expliquerons quels seront les changements apportés à votre traitement, et ces modifications ne seront appliquées qu'avec votre consentement.
- **Nous ferons enquête sur les circonstances** entourant l'accident. Le personnel passera en revue les données liées à l'événement, et vous serez informé au fur et à mesure de tous les faits pertinents.
- **Nous apporterons des améliorations à l'échelle du système** afin de réduire les risques de répétition du même type d'accident. Si vous le désirez, nous vous tiendrons informé de nos progrès après votre départ de l'hôpital.
- **Nous répondrons à toutes vos questions honnêtement et ouvertement.** Si vous en faites la demande, nous vous aiderons également à communiquer avec le/la commissaire local(e) aux plaintes et à la qualité des services.
- **Nous nous efforçons sans cesse de vous offrir – à vous, à votre famille et à la collectivité – des soins de qualité hautement sécuritaires.**

Ce document a été préparé pour l'usage exclusif à l'interne de l'hôpital général juif-Sir Mortimer B. Davis.  
Adapté par le programme de la qualité de l'HGJ (2007) avec l'autorisation du Health Quality Council de l'Alberta.